



Mise à pied à titre conservatoire

Par **florinettt**, le **09/04/2009** à **21:45**

bonjour,

Mon ami est en BTS en alternance, il a reçu mi février une lettre de son employeur ayant pour objet "dernier avertissement" hors il n'en avait jamais eu.

Quelques jours auparavant son employeur l'avait juste appelé par téléphone pour prendre un rendez-vous un soir dans un café. Il s'y est rendu et son employeur lui a exposé les faits qu'il lui reprochait. Mais il continuait toujours à travailler au sein de l'entreprise. C'est par la suite qu'il a reçu ce courrier ayant pour objet "dernier avertissement".

Environ un mois plus tard son employeur le mis à la porte et lui dit de ne plus revenir. Donc quelques jours après il recevait un autre courrier ayant cette fois-ci pour objet mise à pied à titre conservatoire. Depuis, plus aucune nouvelle, cela doit faire quasiment un mois, que faut-il faire?

Combien de temps peut durer cette mise à pied à titre conservatoire? De plus pendant cette période il ne peut pas retravailler ailleurs.

merci de vos réponses.